



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Troisième session

Rome, 2-6 avril 2001

**Élection du Bureau:  
Procédures d'élection/de présentation des candidatures  
(Note du Président)**

**Point 13 de l'ordre du jour provisoire**

1. Le Secrétariat et le Président ont reçu de nombreuses demandes de renseignements des Membres concernant l'élection du Bureau. Elles ont essentiellement trait aux procédures de désignation des candidats (non prévues), à la possibilité de réélection du Bureau actuel (autorisée), et aux procédures d'élection à suivre (sur la base du Règlement intérieur de la CIMP et du Règlement général de l'Organisation). La présente note vise à communiquer aux membres les renseignements que j'ai recueillis auprès du Secrétariat et du Bureau juridique de la FAO à ce sujet. Je pense que ces observations seront utiles aux membres.
2. Le Règlement intérieur de la CIMP indique que la Commission intérimaire élit le Bureau à la fin d'une session ordinaire, pour un mandat de deux ans. Le mandat de l'actuel Bureau a été prolongé de six mois, afin de tenir compte du déplacement de la session annuelle de la CIMP d'octobre/novembre à avril.
3. L'ordre du jour de la troisième session de la CIMP comporte un point consacré à l'élection du Bureau, qui, comme l'indique expressément le Règlement intérieur, aura lieu à la fin de la session. La tenue des élections est régie par les alinéas un et deux de l'Article II et par l'Article VI du Règlement intérieur de la CIMP. Celle-ci ne dispose d'aucune procédure concernant la désignation des candidats.
4. La FAO ne prescrit aucune procédure formelle pour la désignation de candidats, à l'exception de celles citées dans le document du Secrétariat ICPM 01/18, mais certaines procédures officieuses ont été suivies par les Membres de la FAO pour faciliter les élections dans divers organes de l'Organisation. La désignation des candidats et les élections du Bureau de la CIMP en 1997 étaient fondées sur une formule utilisée par les Membres de la FAO pour la sélection d'un président aux sessions précédentes de la CIPV et d'autres organes de la FAO. Cette

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

formule consiste à donner en alternance la présidence à un délégué d'un pays de l'OCDE et à un délégué du Groupe des 77. Les vice-présidents ont été sélectionnés au sein du groupe dont n'était pas issu le président; dans cette procédure de désignation des candidats/élection, la représentation régionale a également été prise en compte (vice-présidents provenant de régions géographiques différentes).

5. Il importe de noter qu'il s'agit d'un arrangement officieux qui s'est avéré utile pour faciliter une décision. Au moment de l'élection du premier Président de la CIMP, c'était au tour des pays de l'OCDE d'assurer la présidence. Les pays de l'OCDE se sont réunis, ont examiné deux candidatures et ont finalement décidé de présenter ma candidature pour la CIMP. Les deux vice-présidents sont issus du Groupe des 77.

6. Pour l'élection de 2001, si l'on s'en tient à cette formule, la présidence devrait revenir au Groupe des 77 et les deux mandats de vice-présidents aux pays de l'OCDE. Cependant, il faut souligner que le processus de désignation de candidats aux mandats du Bureau de la CIMP est entièrement laissé au libre choix de ses membres. Cet élément a été confirmé par le Conseiller juridique de la FAO qui a été consulté à ce sujet. J'ai eu l'impression que la nomination des membres du Bureau des groupements internationaux opérant dans le cadre de la FAO s'effectue selon diverses formules, dont la plupart semblent éminemment informelles, non écrites et, dans la plupart des cas, supposent des négociations de dernière minute, soumises à de fortes pressions. Dans certains cas, les régions de la FAO sont utilisées comme source de désignation de candidats, dans d'autres cas, on a recours à des "arrangements" informels pendant la réunion, dans d'autres cas encore, des compromis sont négociés pour la reconnaissance du partage des charges de responsabilité entre les différentes régions – etc., etc.

7. J'ai la conviction que la CIMP préférerait un système transparent, cohérent et donnant à tous les membres des chances égales de participer. Il pourrait être intéressant de constituer un groupe chargé de proposer des procédures de désignation des candidats pouvant être adoptées plus tard par la CIMP. Peut-être les Membres souhaiteront-ils examiner cette question au sein du Groupe des 77 et du Groupe des pays de l'OCDE, ou dans les groupements régionaux, ou encore prévoir des débats informels à la réunion d'avril. Quoi qu'il en soit, les membres devraient tenir dûment compte des candidatures potentielles de personnes ayant l'expérience et les ressources nécessaires pour accepter les fonctions de membre du Bureau. De même, les gouvernements doivent être conscients que les pays doivent s'engager à faire en sorte qu'un membre du Bureau dispose de l'appui dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de ses fonctions.